



Installation d'un nouveau conseiller

DEL02_2024_16_01

En exercice : 20

Présents : 17

Votants : 18

Le seize janvier deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Etaient absents excusés : CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, PURENNE Myriam.

Pouvoirs : PURENNE Myriam donne pouvoir à TROTTIER Stéphane.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

↳ Le maire informe l'assemblée :

L'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire.

La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur le Maire a accepté publiquement, lors du conseil municipal du 18 décembre 2023, les démissions de leurs fonctions de conseillers municipaux déposées à cette occasion par MM Le Gal Claude et Jégousse Mickaël, Mmes Dinasquet Carolyn et Du Prémorvan Erika ainsi que celle de M. Evano Thomas.

Monsieur le maire en a informé immédiatement les services de l'Etat.

Il convient donc de les remplacer par les suivants de liste.

Mme Philippe Hélène a donc été avisée de son intégration dans le conseil municipal mais a démissionné, M. Le Rézollier Didier, Mme Simon Hélène, Mme Guéneuguès Lydia et M. Cambier David également.

Seul M. Hervo Ewen a été avisé de son intégration dans le conseil municipal et a formalisé son accord pour intégrer le conseil municipal. Il convient donc de l'y installer.

↳ Le maire propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de l'installation de M. Hervo Ewen en tant que conseiller municipal.

Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-12 du 17 juillet 2020 et n°2022-55 du 30 mai 2022,

Vu les courriers de démission des cinq conseillers précités,

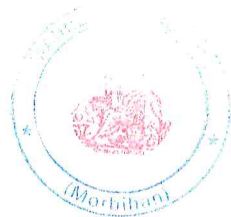
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,


- **PREND ACTE** de l'installation de M. Hervo Ewen en tant que conseiller municipal.

ADOPTÉ : à 18 Prises d'acte.

Fait à LANGUIDIC, le 17 janvier 2024

Le Maire,




Laurent DUVAL